



Exceller dans la synergie

**PROJET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT, AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET A
L'ADOPTION TECHNOLOGIQUE (ECOTEC)**

P177005

÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷

TERMES DE REFERENCE

**POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE
DE CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR
L'ELABORATION DE PLANS D'AFFAIRES/PLANS DE
DEVELOPPEMENT AU PROFIT DES PORTEURS DE
SOUS PROJETS PRESELECTIONNES DU FONDS DE
PARTENARIAT**

© Novembre 2024

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2. OBJECTIFS.....	4
2.1. Objectif général.....	4
2.2. Mandat, tâches des Consultants	4
3. RESULTATS ATTENDUS	4
4. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
4.1. Compétences et expériences requises.....	4
4.2. Dossier de candidature	5
4.3. Méthode de sélection des Consultants.....	5

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso, avec l'appui de la Banque mondiale, met en œuvre le Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC).

Le projet ECOTEC est une réponse à la requête du Gouvernement du Burkina Faso pour un appui en faveur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), la création d'emplois et la transformation de l'économie du Burkina Faso.

L'objectif de développement du projet (ODP) est de soutenir la création d'emplois et la transformation économique par l'accroissement de l'accès des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) aux financements, aux marchés, aux technologies et à une main-d'œuvre compétente et diversifiée.

Prévu pour une durée de six (6) ans, le Projet a une couverture nationale et s'articule autour de quatre (4) composantes qui sont les suivantes :

- **C1 - renforcer l'environnement propice au développement des MPME** : cette composante a pour but d'améliorer l'environnement favorable aux entreprises et de renforcer les capacités de l'entreprise et l'adoption de la technologie ;
- **C2 - améliorer l'accès au financement pour les MPME et les investissements verts** : elle permet d'accroître l'accès au financement pour les MPME et les investissements privés dans la résilience et l'adaptation aux changements climatiques ;
- **C3 - développer une main-d'œuvre productive et entrepreneuriale** : cette composante vise le développement ciblé des compétences de la population active. Elle soutient le secteur privé en augmentant l'accès à des programmes de formation, en renforçant la qualité des programmes, en veillant à ce que les programmes de formation soient guidés par les besoins du secteur privé et en améliorant l'inclusion des programmes, en mettant l'accent sur les femmes et les communautés marginalisées. La nature de la formation axée sur la demande est fondée sur une nouvelle approche de la formation calquée sur le système de formation par alternance, pour soutenir la formation de compétences pertinentes pour l'industrie ;
- **C4/ Intervention d'urgence (CERC)** : cette composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) pourrait être activée en cas de perturbation grave, par exemple en raison de l'insécurité nationale croissante.

À la suite de la campagne d'information et de sensibilisation dans les treize régions du Burkina Faso sur la sous-composante 1.2 « renforcement des capacités de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et adoption de technologies », un appel à projet a été initié sur la période du 19 août au 29 septembre 2024 pour la sélection et le financement de MPME par le Fonds de Partenariat.

En rappel, le Fonds de Partenariat a pour objectif de « cofinancer les investissements dans les biens d'équipement, l'assistance technique pour soutenir l'adoption des technologies, l'innovation des entreprises et des produits, l'obtention de certifications des produits et d'accréditations de la qualité ».

Les présents termes de références servent de référentiel pour la constitution d'une liste restreinte de Consultants individuels pour l'élaboration de plans d'affaires/plans de développement au profit des porteurs de sous projets qui seront présélectionnés dans le cadre des subventions accordés par le Fonds de Partenariat.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

La présente mission a pour objectif la constitution d'une liste restreinte de Consultants individuels pour l'élaboration de plans d'affaires/plans de développement ainsi que le remplissage du formulaire de screening environnemental et social au profit des porteurs de sous projets qui seront présélectionnés dans le cadre des subventions accordées par le Fonds de Partenariat du Projet ECOTEC.

2.2. Mandat, tâches des Consultants

Dans le cadre de cette mission, les Consultants auront à :

- élaborer les plans d'affaires/plans de développement de concert avec les porteurs de sous projets présélectionnés ;
- procéder à la collecte des données pour le remplissage des fiches de screening environnemental et social sous la supervision des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du Projet ;
- appuyer les porteurs de sous projets sélectionnés pour la soumission de leur demande de subvention.

Les Consultants retenus seront, le cas échéant, formés sur la démarche méthodologique d'élaboration participative des plans d'affaires avec les outils d'intervention de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) réadaptés ainsi que sur le remplissage du formulaire de screening environnemental et social et les procédures de passation des marchés.

Suivant la qualité des dossiers élaborés et l'évaluation qui s'en suivra, les Consultants pourront être sollicités afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des sous projets, l'appui aux bénéficiaires dans le processus de passation des marchés ainsi que l'élaboration des rapports de clôture des sous projets.

3. RESULTATS ATTENDUS

De façon spécifique, les résultats attendus des Consultants sont les suivants :

1. l'élaboration des plans d'affaires/plans de développement de concert avec les porteurs de sous projets présélectionnés est réalisée ;
2. la collecte des données pour le remplissage des fiches de screening environnemental et social sous la supervision des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales du Projet est réalisée ;
3. l'appui aux porteurs de sous projets sélectionnés pour la soumission de leur demande de subvention est fait.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente procédure est ouverte aux Consultants individuels indépendants exerçant dans le domaine de l'appui-conseils aux entreprises..

4.1. Compétences et expériences requises

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission, notamment :

- avoir le niveau supérieur (Bac+4 au moins) en économie, agroéconomie, développement rural, gestion, finance, ou tout autre domaine similaire ;
- justifier d'au moins trois (03) expériences pertinentes dans l'appui-conseil aux entreprises, notamment les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) au cours des trois (3) dernières années (de 2021 à 2023), attestées par des pièces justificatives (copies des pages de garde et de signature des contrats accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait) ;
- justifier d'au moins cinq (05) expériences pertinentes dans l'élaboration des plans d'affaires/plans de développement au cours des trois (3) dernières années (de 2021 à 2023), attestées par des pièces justificatives (copies des pages de garde et de signature des contrats accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait) ;
- avoir la maîtrise d'au moins une langue locale de la zone d'intervention choisie ;
- une expérience dans la collecte des données par l'utilisation de supports et applications de collecte électronique (smartphones, tablettes, kobo, ...) et en matière d'évaluation des risques environnementaux et sociaux des sous projets serait un atout..

Les candidats sélectionnés à l'issue du processus de constitution de la liste restreinte seront enregistrés dans la base d'experts du Projet ECOTEC et pourront être invités, selon les besoins, à signer un contrat de prestation pour l'élaboration des plans d'affaires/plans de développement, le remplissage des fiches de screening environnemental et social et l'appui aux porteurs de sous projets sélectionnés pour la soumission de leur demande de subvention.

4.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature du Consultant doit être constitué de :

- une lettre d'expression d'intérêt précisant la/les région(s) d'intervention choisie(s) ;
- un curriculum vitae actualisé, daté et signé ;
- une copie légalisée du diplôme exigé ;
- une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées, ce tableau de références doit nécessairement faire ressortir l'objet de la mission, l'adresse du client, le montant de l'activité, l'année de réalisation, la durée de la mission ;
- les copies des pages de garde et de signature des contrats accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait délivrées par les Clients. Toute expérience non attestée par les copies des pages de garde et de signature des contrats avec les attestations de bonne fin d'exécution ne sera pas prise en compte ;
- les preuves de l'existence légale du Consultant notamment une copie du RCCM et IFU, ou tout document tenant lieu.

4.3. Méthode de sélection des Consultants

Le processus de recrutement des Consultants dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Partenariat se déroulera selon la méthode de sélection de Consultants individuels en accord avec les procédures et règlement de passation des marchés de l'Unité de Coordination du Projet ECOTEC et qui, elles-mêmes, sont régies par le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement », Edition de juillet 2016 révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.